

**Assemblée générale**

Cinquante-septième session

Documents officiels

20^e séance plénièreVendredi 27 septembre 2002, à 10 heures
New York

Président : M. Kavan (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 20 de l'ordre du jour**Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (art. 136)****Demande d'admission (A/56/953)****Lettre du Président du Conseil de sécurité**
(A/57/258)**Projet de résolution (A/57/L.3)**

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais inviter l'Assemblée générale à examiner, au titre du point 20 de l'ordre du jour, intitulé « Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies », la recommandation favorable faite par le Conseil de sécurité au sujet de la demande d'admission de la République démocratique du Timor-Leste à l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité a recommandé l'admission de la République démocratique du Timor-Leste en tant que Membre à l'Organisation des Nations Unies, comme il est stipulé dans le document A/57/258. À cet égard, un projet de résolution a été présenté dans le document A/57/L.3.

Je voudrais à présent donner la parole au Premier Ministre de la République portugaise, S. E. M. José Manuel Durão Barroso, qui va présenter le projet de résolution A/57/L.3.

M. José Manuel Durão Barroso, Premier Ministre de la République portugaise, est escorté à la tribune.

M. Durão Barroso (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Timor-Leste est un triomphe de l'esprit humain. C'est aussi la preuve que l'adversité peut toujours être surmontée et qu'en définitive la justice prévaut. Comme a dit le poète portugais, Fernando Pessoa :

(*l'orateur poursuit en portugais*)

« Tout vaut la peine, lorsque l'âme n'est pas petite. »

(*l'orateur reprend en anglais*)

Le peuple timorais nous a montré qu'il était fidèle aux valeurs fondamentales auxquelles nous croyons tous et qui sont consacrées dans la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui, le Timor-Leste devient Membre de l'ONU, même s'il faut dire que le peuple du Timor-Leste est avec nous depuis longtemps.

Le Timor-Leste nous rappelle que la Charte des Nations Unies réaffirme notre foi collective dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites. À cette fin, nous nous sommes engagés à pratiquer la tolérance, et à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage. C'est ainsi qu'un nouvel État Membre doit se comporter avec

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



le monde entier, et c'est ainsi qu'en retour nous devons tous nous comporter avec le nouvel État du Timor-Leste. En nous tournant vers vous, peuple du Timor-Leste, c'est nous-mêmes que nous contemplons.

Aujourd'hui, nous rendons un hommage mérité au travail accompli par l'Organisation des Nations Unies au Timor-Leste. Il s'agit d'une grande réussite. Il s'avère également que dans des situations de conflit, l'Organisation des Nations Unies peut avoir des résultats positifs, à condition qu'elle reçoive le soutien plein et entier des États Membres. Il serait tout à fait juste de remercier, en particulier, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa détermination et son acharnement à suivre la bonne voie – la voie de la liberté et de la paix. Le Timor-Leste et la communauté internationale lui doivent beaucoup.

Le sort du Timor-Leste est maintenant entre les mains des Timorais et de leur Président élu, M. Xanana Gusmão. Je voudrais également saluer la présence parmi nous du Premier Ministre, M. Mari Alkatiri, du Ministre des affaires étrangères, M. José Ramos-Horta, et de l'évêque de Dili, Dom Ximenes Belo. Il s'agit d'une délégation réellement impressionnante. Nous avons parmi nous aujourd'hui à l'Assemblée générale trois lauréats du prix Nobel de la paix – y compris le Secrétaire général, M. Kofi Annan – et un lauréat du prix Sakharov. On ne pourrait rendre un meilleur hommage au travail de l'ONU au Timor-Leste.

Ce nouveau pays a encore besoin du soutien de la communauté internationale. Pour le Timor-Leste, entrer à l'Organisation des Nations Unies n'est pas un aboutissement, puisque son existence même en tant qu'État démocratique et potentiellement prospère dépend toujours de notre solidarité collective. L'intérêt international pour le Timor-Leste ne doit pas être remplacé par une indifférence internationale. En fait, nous devons maintenant veiller à ne pas perdre la paix.

Je voudrais maintenant ajouter quelques mots en portugais.

(l'orateur poursuit en portugais; texte anglais fourni par la délégation)

J'aimerais exprimer le grand honneur que je ressens de représenter ici le peuple portugais dans une cérémonie à laquelle nous accordons la plus profonde des significations. Les valeurs que les Timorais chérissent sont les mêmes que celles que les Portugais ont défendues pendant des décennies, en particulier ici

dans cette salle de l'Assemblée générale. Il est donc particulièrement réconfortant d'avoir travaillé ensemble avec les pays amis, que sont l'Australie et l'Indonésie, sur le projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter.

Le Portugal continuera de tendre une main amicale au Timor-Leste, avec lequel nous sommes associés au sein de la Communauté des pays de langue portugaise, depuis le sommet de Brasília. Des milliers de Portugais ont servi dans le cadre des opérations des Nations Unies au Timor-Leste et dans les programmes de coopération bilatérale que nous avons commencé à mettre en place même avant l'indépendance. Je peux assurer l'Assemblée que le peuple portugais et le peuple du Timor-Leste sont beaucoup plus proches au plan affectif que la distance géographique pourrait le suggérer. Comme l'a dit le poète portugais, Camões, « le monde entier est fait de changements »; mais il y a quelque chose qui ne changera quasiment jamais : l'amitié que tous les Portugais ressentent pour le peuple du Timor-Leste.

(l'orateur reprend en anglais)

Au nom des 135 coauteurs, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le projet de résolution figurant dans le document A/57/L.3, et je recommande à l'Assemblée de l'adopter par consensus, et d'accueillir ainsi par acclamation le Timor-Leste en tant que tout nouvel État Membre de l'Organisation des Nations Unies.

(l'orateur poursuit en portugais)

« Je souhaite la bienvenue au Timor-Leste. »

Le Président *(parle en anglais)* : Avant de nous prononcer sur le projet de résolution, je voudrais annoncer que depuis sa présentation, les pays suivants se sont portés coauteurs du document A/57/L.3 : Arabie saoudite, Arménie, Brunéi-Darussalam, Canada, Congo, Djibouti, Grenade, Guinée-Bissau, Sao Tomé-et-Principe, Tonga, Turquie et Zimbabwe.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution par acclamation?

Le projet de résolution est adopté (résolution 57/3).

Le Président *(parle en anglais)* : Je déclare donc la République démocratique du Timor-Leste admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je prie le Chef du protocole de bien vouloir escorter la délégation de la République démocratique du Timor-Leste à sa place dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation de la République démocratique du Timor-Leste est escortée à sa place dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand honneur et le privilège, au nom de l'Assemblée générale, de souhaiter la bienvenue à la République démocratique du Timor-Leste en tant que nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Il y a quelques mois – le 20 mai 2002 –, nous avons félicité le premier Président élu du Timor-Leste, S. E. M. Xanana Gusmão, et nous avons participé à la célébration de l'indépendance du Timor-Leste. J'ai été très heureux de participer à la cérémonie de l'indépendance, et j'ai été heureux de pouvoir avoir une brève conversation avec le Ministre des affaires étrangères, S. E. M. José Ramos-Horta. En tant qu'ancien militant des droits de l'homme et ayant lutté pour l'indépendance de mon propre pays, je salue avec respect le courage et la détermination du Président, du Ministre des affaires étrangères et d'autres Timorais de l'Est dont la lutte a abouti au succès que nous célébrons aujourd'hui.

Le Timor-Leste est le premier État indépendant et la première nation indépendante ayant vu le jour au XXI^e siècle. Nous avons tous suivi avec admiration la manière dont le peuple du Timor-Leste a progressé vers l'indépendance. Nous nous souvenons tous des événements qui ont mené à l'indépendance du pays. La tâche ne fut pas facile, mais le pays et son peuple ont réussi. Je suis très fier et très heureux que l'ONU ait participé à tout ce processus.

Malgré des difficultés considérables et de nombreux obstacles, la Mission des Nations Unies au Timor oriental et l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental ont confirmé que la participation des Nations Unies représentait le meilleur moyen d'aider à assurer une transition sans heurt vers un État indépendant et souverain.

Le processus de transition pacifique au Timor-Leste est un excellent exemple de la capacité du Conseil de sécurité et de l'ONU de réagir rapidement et de manière énergique à des problèmes urgents.

L'indépendance du Timor-Leste ne signifie pas pour autant la fin de la participation des Nations Unies. Au contraire, c'est le prélude à une nouvelle phase importante qui consiste à renforcer et à consolider les acquis. La création de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental est un des exemples de cette participation.

L'ONU et ses États Membres doivent être prêts à renforcer leur soutien à la région et au Gouvernement du Timor-Leste. Ils doivent aider à régler les très nombreux problèmes qui doivent encore être résolus. Le Timor-Leste, par exemple, a besoin d'une infrastructure pleinement opérationnelle pour pouvoir obtenir des revenus suffisants afin de ne pas avoir à compter, à l'avenir, sur une aide constante.

Nous souhaitons à la République démocratique du Timor-Leste et à son peuple un avenir de paix, de prospérité et de plein succès. Nous souhaitons tous chaleureusement la bienvenue au Timor-Leste à l'Organisation des Nations Unies.

Je donne à présent la parole au représentant de la Côte d'Ivoire, qui va parler au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Djangone-Bi (Côte d'Ivoire) : Le Groupe des États d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies mesure à sa juste valeur, le sentiment qui anime les Timoraises et les Timorais en ce jour historique. Il ne pouvait en être autrement, la plupart des pays de ce Groupe ayant connu le goût amer de la colonisation et de la lutte de libération nationale, la joie de la proclamation de l'indépendance politique difficilement acquise et la fierté et l'émotion de passer d'un statut de territoire assujéti à celui d'État libre, membre de la famille des nations souveraines de l'Organisation des Nations Unies.

Le Groupe africain salue donc le courage du peuple timorais qui, en dépit des énormes obstacles qui ont jalonné sa lutte pour la liberté, a su demeurer déterminé dans sa volonté de briser les chaînes qui le maintenaient sous le joug de la colonisation. Par ma voix, les pays africains de l'ONU voudraient saluer la délégation du Timor-Leste, conduite par S. E. M. Xanana Gusmão, Président de la République démocratique du Timor-Leste, celui-là même qui a incarné avec détermination, la volonté de libération de son peuple. Qu'il veuille bien accepter ici, nos chaleureuses et fraternelles félicitations pour l'oeuvre accomplie.

Le Groupe africain voudrait également saisir l'occasion pour saluer le travail remarquable réalisé par l'ONU dans la gestation du nouvel État, et particulièrement son Représentant spécial, l'Ambassadeur Sergio Vieira de Mello.

Le Groupe africain réaffirme son soutien aux efforts de reconstruction et de réconciliation engagés par la communauté internationale en faveur du Timor-Leste. Il estime que, tel un nouveau-né, ce pays doit être au centre de l'attention des partenaires de développement de la communauté internationale. Pour sa part, l'Afrique est prête à lui apporter son soutien et sa coopération fraternels. À cet égard, elle souhaite au nouvel État une coexistence pacifique avec tous ses voisins, afin de lui permettre de se consacrer entièrement au développement du pays.

Au moment où nous célébrons l'entrée du Timor-Leste dans la grande famille des Nations Unies, le Groupe africain voudrait rappeler à tous que nous sommes dans la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et qu'il reste encore 16 territoires non autonomes sur la liste des territoires à décoloniser. Travaillons tous donc, à l'exemple du Timor Leste, à débarrasser le monde du colonialisme en ce XXI^e siècle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran, qui va parler au nom du Groupe des États d'Asie.

M. Zarif (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur et un privilège de prendre la parole au nom du Groupe asiatique pour souhaiter la bienvenue à un pays d'Asie dans la famille des Nations Unies. Nous sommes extrêmement heureux d'avoir parmi nous la délégation de la République démocratique du Timor-Leste, dirigée par le Président Xanana Gusmão. Nous lui présentons nos félicitations les plus sincères, et par son intermédiaire, nous félicitons le peuple du Timor-Leste pour l'admission de son pays à l'ONU. C'est un moment heureux pour nous tous que d'être les témoins de l'indépendance du Timor-Leste qui s'est faite grâce au rôle politique central de l'ONU et à la coopération et à l'appui louables des États Membres.

Notre Groupe est bien conscient que la nouvelle nation du Timor-Leste a de nombreux besoins et priorités urgents. La sagesse et la vision des dirigeants et du peuple du Timor-Leste sont encourageants, car ils

ont adopté une attitude tournée vers l'avenir. Le Groupe asiatique se félicite des relations excellentes qui se développent encore entre le Timor-Leste et d'autres pays de la région, en particulier l'Indonésie. Il est incontestable que l'appui et la coopération constants et opportuns de la communauté internationale sont essentiels pour permettre au Timor-Leste indépendant de faire des progrès rapides et réguliers.

Une fois de plus, je souhaite exprimer nos meilleurs vœux à la République démocratique du Timor-Leste pour cet événement si important et souhaite au Gouvernement et au peuple de ce pays la paix, la prospérité et un bel avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine, qui va parler au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Europe orientale et de mon propre pays, l'Ukraine, j'ai l'honneur et le grand plaisir de féliciter la République démocratique du Timor-Leste à l'occasion de son admission à l'ONU.

L'accession à l'indépendance par le Timor-Leste a marqué l'aboutissement d'un long processus d'autodétermination et de transition. Le 20 mai, l'histoire a été écrite à Dili, tandis que les Timorais célébraient la naissance de leur pays – première nation indépendante du nouveau millénaire.

De grands progrès ont été faits depuis deux années et demie dans la mise en place des fondations de l'État, en particulier dans les domaines politique et de la sécurité. Les Timorais ont montré l'exemple par leur fidélité non démentie aux valeurs centrales de la Charte des Nations Unies, à la réconciliation et à la création d'institutions démocratiques destinées à sauvegarder les droits de l'homme et les valeurs humaines.

En mai, nous avons tous, à l'Assemblée générale, félicité le Gouvernement et le peuple timorais à l'occasion de l'accession du pays à l'indépendance. Nous avons rendu hommage aux dirigeants du Timor-Leste pour les efforts qu'ils ont déployés pour atteindre cet objectif.

L'ONU a joué un rôle capital dans le rétablissement de la paix dans ce pays et la construction d'une assise solide pour l'établissement d'un État démocratique, viable et stable. Je tiens à

exprimer ma vive reconnaissance au Secrétaire général et à son Représentant spécial, Sergio Vieira de Mello, ainsi qu'aux Gouvernements australien et indonésien pour les efforts qu'ils ont déployés à cette fin. Nous félicitons l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental de l'important travail qu'elle a fait pour aider le peuple du Timor-Leste à mettre au point un système social viable. Ce travail est un vivant exemple de la capacité de l'Organisation de s'attaquer aux tâches les plus difficiles et d'obtenir des résultats concrets. Les difficultés exceptionnelles propres à la transition au Timor-Leste ont également donné l'occasion à notre Organisation et à ses États Membres de mettre en pratique des politiques nouvelles de maintien et de consolidation de la paix et de reconstruction après les conflits.

L'événement historique que nous vivons aujourd'hui nous remplit d'un sentiment de fierté, de dignité et de joie. Je voudrais à présent souhaiter la bienvenue à la République démocratique du Timor-Leste, féliciter le Groupe des États d'Asie et souhaiter succès, paix et prospérité au Gouvernement et au peuple du Timor-Leste.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Irma Loemban Tobing-Klein, Représentante permanente du Suriname, qui va parler au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Mme Loemban Tobing-Klein (Suriname) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui plus que jamais, il convient, en cette merveilleuse occasion qu'est l'admission d'un nouveau Membre dans la plus grande famille de nations, d'échanger des vœux de paix et d'amour entre nous et avec le Gouvernement et le peuple de la République démocratique du Timor-Leste, dans le sillage du message de paix que le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale nous ont transmis vendredi dernier, veille du 21 septembre, Journée internationale de la paix. Ce jour-là, la communauté internationale a applaudi l'appel des Nations Unies à un cessez-le-feu mondial et à la non-violence.

Au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, je suis très heureuse de souhaiter chaleureusement la bienvenue à un nouveau Membre, la République démocratique du Timor-Leste, à l'ONU. Le peuple timorais a lutté avec acharnement pour obtenir son indépendance. Nous ne pouvons que supputer qu'après une telle lutte, il s'emploiera avec

encore plus d'ardeur à préserver son indépendance démocratique et ses droits fondamentaux, car il sait ce que signifie travailler pour une nation où règnent la justice et la démocratie et où les droits de l'homme sont respectés.

Nous saluons également la communauté internationale, en particulier les Gouvernements indonésien et portugais, l'ONU, le Secrétaire général et l'Administration des Nations Unies au Timor-Leste, qui ont aidé le Timor-Leste à devenir une nation indépendante. Le peuple du Timor-Leste aura ainsi eu une excellente occasion de voir de première main comment notre Organisation et notre famille de nations travaillent à améliorer la vie de chacun d'entre nous et à permettre à chacun de vivre dans la dignité.

Les gouvernements et les peuples de tous les pays membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes félicitent encore le Gouvernement et le peuple de la République démocratique du Timor-Leste en cette occasion historique et forment le vœu que la paix et l'amour règnent tous les jours, partout, quelles que soient les circonstances.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gonçalo de Santa Clara Gomes, représentant du Portugal, qui va parler au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. De Santa Clara Gomes (Portugal) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur que de prendre la parole devant cette Assemblée en ma qualité de Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, à l'occasion de l'admission du Timor-Leste en tant qu'État Membre à l'Organisation des Nations Unies.

La présente séance est le point culminant d'un processus de longue haleine, au cours duquel le peuple timorais a décidé d'être indépendant et de vivre conformément aux principes que nous chérissons le plus dans notre Organisation : la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme. Je suis certain que l'adhésion du Timor-Leste à l'ONU contribuera aux efforts déployés par l'Organisation pour renforcer ces principes dans le monde entier.

La participation timoraise à l'action de l'ONU n'est pas nouvelle. Nous avons tous appuyé, et suivi, en y participant avec une intense émotion, l'effort conjoint de l'ONU et des Timorais pour amener ce

nouveau pays dans le concert des nations. La présence ici aujourd'hui d'une éminente délégation du Timor-Leste atteste de l'attachement non démenti de ce pays à l'Organisation des Nations Unies. Les membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États se réjouissent d'avance de leur future collaboration avec les autorités timoraises et leurs représentants ici.

J'aimerais terminer en rendant tout spécialement hommage au Président Xanana Gusmão, au Premier Ministre Mari Alkatiri, au Ministre des affaires étrangères José Ramos-Horta, et à l'évêque Ximenes Belo pour le rôle qu'ils ont joué dans l'accession du Timor-Leste à l'indépendance.

Je tiens également à exprimer une chaleureuse reconnaissance au Secrétaire général pour son engagement personnel au processus qui a conduit à l'admission de ce nouvel État Membre. Nous aurons toutes les raisons d'être fiers lorsque le drapeau timorais sera hissé aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. James Cunningham, représentant des États-Unis d'Amérique, le pays hôte.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : En mai dernier, nous avons célébré la sortie du peuple timorais des cendres du conflit ainsi que la création d'une nouvelle nation indépendante. Nous célébrons aujourd'hui l'accession de cette nation à la place qui lui revient de droit dans le forum de l'humanité, l'Organisation des Nations Unies.

Au nom des États-Unis, j'ai le grand plaisir de souhaiter au Timor-Leste une chaleureuse bienvenue à l'ONU. Cette journée est d'autant plus symbolique que le Timor-Leste a toujours entretenu une relation étroite et unique avec l'Organisation des Nations Unies. Par le biais de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental et, maintenant, de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres ont beaucoup fait pour aider le peuple timorais dans son âpre lutte pour la liberté.

Les États-Unis sont fiers d'avoir pu jouer un rôle dans ce succès. L'assistance des États-Unis au Timor-Leste s'élève à 25 millions de dollars par an. C'est l'un des programmes d'aide bilatérale – par habitant – les plus importants au monde. En vérité, le Timor-Leste n'aurait jamais atteint le niveau actuel que nous célébrons aujourd'hui sans la ténacité et l'esprit de son

peuple. Ce sont ces mêmes personnes courageuses qui s'emparent aujourd'hui des rênes de leur nouvelle liberté et oeuvrent en faveur d'un avenir meilleur.

Nous applaudissons le Gouvernement timorais pour ses efforts pour ériger une nation qui puisse être autonome. Nous nous félicitons des activités qu'il a menées pour donner naissance à une nation dotée d'une démocratie ouverte et inclusive, d'une économie de marché et d'un système juridique juste et qui entretient des relations harmonieuses avec ses voisins. Nous l'encourageons à continuer dans ce sens.

Je voudrais enfin réaffirmer l'engagement des États-Unis à maintenir des relations de coopération étroites avec le Timor-Leste. Nous serons à vos côtés, peuple timorais, alors que vous forgez votre propre avenir et taillez la place qui vous appartient dans la communauté des nations. Soyez les bienvenus, chers amis.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Australie.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : À l'instar du peuple du Timor-Leste aujourd'hui, le peuple australien ressent beaucoup d'émotion. Au nom du Gouvernement et du peuple australiens, nous tenons à souhaiter la bienvenue au Timor-Leste au sein de la famille des Nations Unies.

C'est un grand honneur pour moi aujourd'hui d'être coauteur, avec mes collègues du Portugal et de l'Indonésie, de la résolution 57/3 qui officialise l'entrée du Timor-Leste à l'Organisation des Nations Unies. Le fait que le Timor-Leste soit parmi nous aujourd'hui en tant qu'État Membre de l'ONU est, plus qu'autre chose, un témoignage de la détermination, de la force et du courage du peuple est-timorais. C'est en outre un grand plaisir pour nous tous de compter parmi nous aujourd'hui une délégation est-timoraise aussi impressionnante. C'est également un témoignage du travail remarquable qui a été réalisé par l'Organisation des Nations Unies et les missions qu'elle a autorisées. C'est un grand succès pour l'ONU, et il est tout à fait normal que le Timor-Leste fasse partie de l'Organisation qui a joué un rôle crucial pour ramener la stabilité et l'ordre et redonner l'espoir à son peuple.

L'Australie continuera de jouer un rôle majeur dans la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental et en tant qu'ami et partenaire bilatéral du Timor-Leste. Nous appelons les autres membres de la

communauté internationale pour maintenir eux aussi leur engagement.

L'Australie et le Timor-Leste sont voisins pour toujours. Nous sommes convaincus que nous serons toujours de bons voisins.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Hidayat (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par vous adresser mes sincères remerciements pour avoir organisé cette séance historique de l'Assemblée générale, afin d'admettre la République démocratique du Timor-Leste en tant que 191^e Membre de l'Organisation des Nations Unies. À cette occasion glorieuse pour le Gouvernement et le peuple du nouvel État, nous sommes très honorés de partager leur joie. La présence du Président Xanana Gusmão parmi nous aujourd'hui exprime éloquemment l'importance que revêt cet événement historique, au moment où ce pays prend la place qui lui revient au sein de la communauté des nations.

En tant que voisin le plus proche du Timor-Leste, l'Indonésie tient à exprimer ses très sincères félicitations à son gouvernement et à son peuple. L'Indonésie est, à l'évidence, fière d'être, avec l'Australie et le Portugal, l'un des coauteurs du projet de résolution qui admet la République démocratique du Timor-Leste à l'Organisation des Nations Unies.

Il y a quatre mois, à la veille de l'indépendance du Timor-Leste, la Présidente Megawati Soekarnoputri s'est rendue à Dili pour aider à consolider les relations nouvelles et prometteuses entre nos deux pays. De même, la visite d'État du Président Xanana Gusmão à Jakarta au début du mois de juillet de cette année a considérablement aidé à renforcer ces liens croissants. Depuis ces deux visites historiques, nos deux pays se sont engagés sur la voie d'un partenariat solide, qu'illustre clairement le nombre croissant de réalisations concrètes et mutuellement bénéfiques. L'événement qui a considérablement renforcé la nouvelle relation a été la mise en place de la Commission mixte, forum permettant de discuter des questions pertinentes et de trouver des réponses mutuellement bénéfiques aux questions d'intérêt commun.

Dans le même esprit, je constate que des progrès constants sont accomplis dans ces initiatives,

notamment en ce qui concerne l'initiative prise par mon gouvernement d'organiser la première réunion ministérielle du Dialogue du Pacifique du Sud-Ouest. Ce dialogue, qui va se dérouler au début du mois prochain, vise à faciliter le débat entre l'Indonésie, le Timor-Leste et quatre autres pays amis sur des questions d'intérêt commun, telles que la coopération économique et la criminalité transnationale, y compris le terrorisme et le trafic des êtres humains.

Chacune de ces étapes fait partie intégrante d'un certain nombre d'efforts concrets visant à établir des relations plus solides entre l'Indonésie et le Timor-Leste aux plans bilatéral et régional, ce qui est de bon augure pour l'avenir. Il convient d'applaudir le courage manifesté par les dirigeants et les peuples des deux pays qui ont décidé de construire un avenir sur la base des objectifs mentionnés. Nous sommes convaincus que la communauté internationale se félicite de ce nouvel esprit de coopération tourné vers l'avenir. Nous prenons, toutefois, pleinement conscience de ce que nos frères et sœurs du Timor-Leste sont confrontés à des difficultés énormes, en particulier dans les domaines de création de capacités, de l'éducation, de la santé et d'autres services de base, et, bien sûr, de l'élimination de la pauvreté. À cette fin, l'Indonésie est prête à apporter sa collaboration, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

En terminant, je voudrais une fois de plus exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple indonésien, nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux au Gouvernement et au peuple du Timor-Leste en cette occasion toute particulière.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil, qui va parler au nom de la Communauté des pays de langue portugaise.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), pour souhaiter la bienvenue au Timor-Leste au sein de cette Organisation. Notre accueil est chaleureux et vient du fond du cœur, car nous sommes des pays qui, au-delà d'une langue et d'une culture communes, partageons également avec le Timor-Leste un vif attachement aux principes de la démocratie, de la liberté, de la justice, de la paix et de l'universalisme.

L'admission du pays en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies représente une

réalisation de plus pour le courageux peuple timorais dans sa lutte longue et héroïque pour exercer son droit à l'autodétermination. L'adhésion du Timor-Leste est une manifestation additionnelle du succès auquel cette Organisation a contribué. Il y a à peine cinq mois, nous nous sommes réunis au Conseil de sécurité pour célébrer son indépendance. Plus récemment, en juillet, le Brésil a eu l'honneur d'accueillir un sommet de la Communauté des pays de langue portugaise, lors duquel nous avons eu le plaisir d'accueillir le Timor-Leste dans notre Communauté.

L'admission de nouveaux Membres est un moment particulier pour l'Organisation elle-même, un moment lors duquel nous ravivons les vœux et les espoirs que nous plaçons dans l'ONU, que nous considérons comme un instrument efficace pour la résolution des problèmes qui nous attendent, surtout ceux qui, compte tenu de leur portée universelle, ne peuvent être abordés que par le biais de mécanismes multilatéraux. C'est aussi une confirmation de l'universalité des valeurs qui nous ont réunis et, en ce sens, la confirmation de notre attachement à ces valeurs.

Dans le cas du Timor-Leste, cependant, nous avons également le sentiment d'avoir réalisé quelque chose et d'avoir contribué à cette Organisation par l'existence même du partenaire que nous accueillons maintenant dans notre maison collective. Le rôle crucial joué par l'ONU dans la naissance historique d'un Timor-Leste indépendant constitue un exemple concret attestant que l'ONU peut trouver efficacement la volonté politique et les ressources financières et humaines nécessaires pour avoir un impact positif sur la vie des plus vulnérables.

L'histoire de l'indépendance du Timor-Leste doit nous servir d'inspiration pour réunir la volonté nécessaire pour s'attaquer aux défis qui sont toujours à l'ordre du jour international. La réalisation remarquable que représentent l'accès à l'indépendance ne met pas un terme aux obligations de la communauté internationale envers ce pays. Les tâches et les responsabilités de l'ONU au Timor-Leste sont loin d'avoir pris fin. Le succès de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) exigera le même niveau d'engagement politique qui a caractérisé l'appui de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). Le Timor-Leste est un pays en développement qui a besoin d'une aide internationale. Dans ce contexte, il devient encore plus

urgent de continuer à créer des projets générateurs de revenus, de maintenir l'aide internationale et de créer des conditions favorables au développement durable.

Dans la limite de leurs moyens, les pays membres de la Communauté des pays de langue portugaise continueront d'appuyer le redressement, la reconstruction et le développement du Timor-Leste, compte tenu de ses besoins en matière d'aide financière, matérielle et technique.

Avant de terminer, je voudrais rendre hommage à mon compatriote, M. Sergio Vieira de Mello, qui, lorsqu'il a dirigé l'ATNUTO, a joué un rôle crucial pour mener le Timor-Leste vers l'indépendance. Sous sa direction éclairée, un succès sans précédent dans l'histoire de l'ONU a pu être réalisé.

Nous devons également exprimer notre reconnaissance et notre admiration au Président Xanana Gusmão, un héros de la lutte d'indépendance qui s'est maintenant vu confier la tâche de guider le Timor-Leste dans ses premiers pas en tant que membre à part entière de la communauté internationale. Nous souhaitons également rendre hommage au Premier Ministre, M. Alkatiri, au Ministre des affaires étrangères, M. Ramos-Horta, et à l'évêque, M. Belo. Ce sont là des dirigeants remarquables d'un peuple courageux.

(l'orateur poursuit en portugais)

« Je souhaite la bienvenue au Timor-Leste. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sainte-Lucie, Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

M. Huntley (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : À titre de Président du Comité spécial des 24 sur la décolonisation, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à la République démocratique du Timor-Leste au sein de cette Organisation, et d'exprimer l'immense plaisir que les membres du Comité ont à le faire.

En cette journée historique pour le peuple du Timor-Leste, nous ne pouvons nous empêcher de vous rappeler les années pendant lesquelles ses représentants sont venus devant le Comité spécial ici à New York pour défendre leur cause en faveur de la décolonisation. Nous admirons et respectons la

détermination dont le peuple du Timor-Leste a fait preuve dans la poursuite de son objectif.

Ainsi, aujourd'hui, maintenant qu'il est enfin libre d'occuper sa place en tant qu'État indépendant au sein de la famille des Nations Unies, nous estimons qu'en faisant preuve de la même détermination, il enrichira les débats de cette Organisation.

En accueillant la plus jeune nation dans l'enceinte de l'ONU, nous ne devons pas oublier que le Timor-Leste est encore au tout début de son développement et du processus d'édification de la nation. La communauté internationale a joué un rôle important dans le long voyage que les Timorais de l'Est ont parcouru pour que leur pays devienne Membre à part entière de l'ONU. La communauté internationale et l'ONU doivent maintenant participer au processus de développement de la nouvelle nation, et y contribuer en fournissant un soutien constant et généreux. Aider le Timor-Leste à être indépendant et à avoir une économie viable est une dette que nous avons envers son peuple.

La journée d'aujourd'hui est aussi une date importante pour les membres du Comité spécial des 24, car un territoire de plus a été éliminé de la liste des territoires non autonomes. Il reste maintenant 16 territoires non autonomes sur la liste des territoires qui n'ont pas encore pu exercer leur droit à l'autodétermination. La majorité de ces territoires sont de très petites îles, et nous avons le sentiment que, parce qu'elles sont si petites et si éloignées, la communauté internationale préfère rester indifférente à leur sort.

Ne laissons pas les circonstances spéciales ou la diminution du prestige qui a caractérisé la campagne de décolonisation de l'ONU il y a quatre décennies éclipser le droit à l'autodétermination de ces peuples. Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, nous a rappelé au courant de cette année qu'il ne devrait y avoir aucune place pour le colonialisme au XXI^e siècle, et que tous les efforts doivent être déployés pour clore une fois pour toutes ce chapitre de l'histoire.

Je tiens à saisir cette occasion pour encourager, au nom du Comité spécial, toutes les puissances administrantes à travailler de concert avec le Comité spécial des 24 pour atteindre cet objectif. Ce faisant, néanmoins, nous devons nous rappeler que ce qui doit primer, c'est que les vœux librement exprimés et les intérêts des peuples de ces territoires doivent toujours

être de la plus haute importance lorsque l'on détermine leur futur mode de gouvernance, à partir des trois modes qui sont prescrits par l'ONU. Faire le contraire serait semer les graines d'un conflit.

Par conséquent, en accueillant le Timor-Leste ici aujourd'hui, faisons-le avec une détermination renouvelée par la joie que suscite cette occasion de veiller à ce que pendant cette deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, les peuples des territoires qui sont toujours non autonomes puissent eux aussi exercer leur droit à l'autodétermination avec le plein appui de la communauté internationale.

Et pour terminer, je dis encore : félicitations et bienvenue au Timor-Leste!

Allocution de M. Kay Rala Xanana Gusmão, Président de la République démocratique du Timor-Leste

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Rala Xanana Gusmão, Président de la République du Timor-Leste.

M. Kay Rala Xanana Gusmão, Président de la République démocratique du Timor-Leste, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République démocratique du Timor-Leste, S. E. M. Kay Rala Xanana Gusmão, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Gusmão (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Depuis les années 60, le Timor-Leste figurait sur la liste des territoires non autonomes, jouissant du droit à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à l'aspiration de son peuple à la liberté. Depuis lors, de nombreux pays ont obtenu leur indépendance.

Les principes universels inscrits dans la Charte des Nations Unies ont constitué des repères pour nos actions, dans le cadre de la résistance dans le pays et durant le long processus mené avec confiance et détermination par le peuple timorais, aux côtés des peuples de l'Angola, du Brésil, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Mozambique, du Portugal et de Sao Tomé-et-Principe, et avec les activistes du monde

entier. Les droits de l'homme et le droit fondamental des peuples à décider de leur destin représentent une expression du combat pour l'émancipation de tous les êtres humains en tant qu'individus, au sein d'une société et, naturellement, d'un peuple – en l'occurrence, le peuple timorais auquel nous sommes fiers d'appartenir.

Dans cette grande salle des peuples du monde entier, où ceux-ci font entendre leur voix par le biais de leurs représentants et où nous avons eu le privilège de participer à l'Assemblée du Millénaire, le Timor-Leste a, depuis 1975, été présent dans les coeurs et les esprits, dans les débats politiques, dans les discussions géostratégiques et dans les résolutions adoptées. Les diplomates timorais – dirigés par le guérillero de la diplomatie, le lauréat du prix Nobel de la paix, M. José Ramos-Horta –, les chefs d'État et de gouvernement, les représentants de pays amis et d'organisations de solidarité internationale ont travaillé sans relâche en parcourant les couloirs de ce siège de la communauté des nations. Durant les mandats de Kurt Waldheim, Javier Pérez de Cuellar, Boutros Boutros-Ghali et Kofi Annan, le Conseil de sécurité, le Comité spécial des 24, la Commission des droits de l'homme et d'autres ont ouvert leur porte pour entendre la voix du peuple du Timor-Leste.

Le Secrétaire général Kofi Annan a pris en charge de façon décisive, non seulement les souffrances, mais surtout les aspirations de notre peuple. Des personnes telles que Francesc Vendrell et Tamrat Samuel, qui ont travaillé sur la question du Timor-Leste depuis le début, et plus tard, l'Ambassadeur Jamsheed Marker, méritent notre gratitude, tout comme les autres fonctionnaires de cette institution. Ils ont symbolisé le dévouement et encouragé le dialogue en vue d'une solution. L'aboutissement de cet effort à défendre la Charte et la liberté des peuples a été l'Accord du 5 mai 1999.

L'on dit souvent qu'il est important de lancer un processus car cela suppose la définition des intentions et des objectifs. Mais dans le cas d'un combat particulier, la véritable valeur de l'action et du travail se mesure aux résultats. La consultation populaire organisée par la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO), sous la direction de Ian Martin, a été le premier acte démocratique et consciencieux de notre peuple. Consciencieux, car il s'est fait dans un climat totalement hostile et incontrôlable. Ensuite, parce qu'il a révélé au monde le courage du peuple du

Timor-Leste. Et, enfin, parce que notre peuple a rejeté la violence, l'idée de conflit entre des frères et la notion de guerre civile.

Notre peuple a combattu pour sa liberté durant plus de deux décennies. Cette longue et difficile bataille lui a permis de concrétiser ses objectifs, et le peuple du Timor-Leste n'était pas trop préoccupé par la violence et la perpétuation du conflit. Le jour de la libération, le 30 août 1999, a été le jour de la démocratie. Depuis ce jour, l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, dirigée par M. Sergio Vieira de Mello, a tout fait pour approfondir la conscience démocratique de notre peuple en tant que fondement d'une indépendance effective. Et le 30 août 2001, les premières élections ont donc été organisées pour l'Assemblée constituante, et l'élection présidentielle a eu lieu en avril 2002.

La présence du Secrétaire général et de plus de 90 délégations officielles du monde entier – y compris le Président actuel de l'Assemblée générale, M. Jan Kavan, qui était alors Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République tchèque – a fait du 20 mai 2002 une date mémorable dans notre histoire. L'ONU et l'ensemble de la communauté internationale ont honoré les principes internationaux et les valeurs universelles qui fondent l'existence des nations et des peuples, en reconnaissant leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

Nous sommes très honorés et émus par l'attitude du Portugal, de l'Indonésie et de l'Australie qui ont proposé en commun le projet de résolution qui nous admet en tant que 191ème État Membre de l'ONU.

J'ai le privilège de représenter aujourd'hui à l'Assemblée générale un petit peuple très digne et d'une bravoure historique extraordinaire mû par un attachement total au présent et plein de confiance en l'avenir. Notre frère bien-aimé, le lauréat du prix Nobel de la paix Ximenes Belo, est présent parmi nous en tant qu'invité spécial. En dépit de son souhait d'être présent ici pour partager ce moment avec nous, notre cher ami Basilio do Nascimento a dû rester dans notre pays, en raison de son sens des responsabilités.

Je représente un peuple qui a déjà défini sa vision du développement pour les 20 prochaines années. Cette vision exprime son aspiration la plus profonde en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et de l'analphabétisme, la réalisation de meilleures

conditions de vie – auxquelles chaque citoyen a droit – et sa participation au processus de développement. Nous sommes conscients qu'il n'y aura pas de développement économique et social dans notre pays si nous ne mettons pas en place les bases les plus élémentaires de la démocratie. Le rôle des femmes et une société civile puissante sont vitaux pour que la démocratie participative au niveau local garantisse la justice sociale et les droits des citoyens.

Au-delà de mes fonctions de chef d'État, l'honneur que je ressens vient du fait que je représente le courage des femmes de mon pays, la ferme détermination suscitée par le sacrifice de nos hommes, le courage de nos jeunes et le sourire des enfants de la « nation crocodile ». D'après notre légende, aujourd'hui, nous sommes transformés. Nous marchons d'un pas ferme sur notre terre et naviguons en sécurité dans notre mer, ayant été reconnus comme une nation souveraine et indépendante, et un membre de la communauté internationale.

Sortant de décennies de lutte pour notre indépendance et de 20 ans de souffrances, notre peuple aspire surtout à la paix et à la stabilité. Seule une société juste et tolérante pourra créer un climat de stabilité vitale dont on a grand besoin, seule une société tolérante et juste saura aimer la paix.

Le Timor-Leste exprime sa préoccupation face à la violence croissante au Moyen-Orient. Nous ne blâmerons personne et ne tenterons pas d'identifier les coupables. Nous préférons croire qu'une solution existe et que l'on pourra parvenir à un règlement de ce conflit, qui a fait couler tant de sang et fait tant de victimes. Le peuple palestinien a le droit à l'autodétermination, l'indépendance, la paix et la dignité. Nous pensons que le fait de dénier à ce peuple extraordinaire le droit à la liberté, la paix et la dignité est un manquement à la morale et à l'éthique.

Le Timor-Leste et l'État d'Israël ont établi des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs, et ils examineront des formes de coopération qui leur soient mutuellement bénéfiques. Le Timor-Leste se déclare disposé à reconnaître l'État de Palestine et à établir des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs avec les autorités légitimes du peuple palestinien.

Le Sahara occidental est une autre entité qui, malheureusement, est exclue de la plupart des grandes instances internationales. Le Timor-Leste partage avec

ses frères sahraouis une histoire remarquable. Le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination a été reconnu par l'ONU huit ans avant celui du Timor-Leste. Toutefois, si le cas du Timor-Leste est maintenant perçu comme un succès de l'ONU, celui du Sahara occidental continue d'être bloqué par des obstacles successifs. Au moment où nous réaffirmons notre liberté et notre indépendance, nous appelons instamment à la reprise du plan de l'ONU en vue de la tenue d'un référendum sur l'autodétermination au Sahara occidental. Nous ne pourrions remédier à cette situation injuste que par une consultation libre et démocratique, comme celle qui a eu lieu au Timor-Leste.

Le peuple du Timor-Leste voudrait également exprimer son appui au processus de paix en Afghanistan et, en particulier, au Président Hamid Karzaï, et présenter ses meilleurs vœux de succès dans cette période si difficile.

Récemment, le Timor-Leste a participé au troisième sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), qui s'est tenu aux Fidji. Cela nous a permis d'être plus conscients de notre besoin de participer activement aux groupes de pays en développement qui ont des problèmes communs, ainsi que des avantages et des situations comparables. Nous pouvons beaucoup apprendre et beaucoup échanger avec les partenaires sous-régionaux au sein d'un groupe comme les ACP.

Indépendamment de notre relation avec le Pacifique, nous sommes géographiquement proches de l'Asie du Sud-Est, et nous nous sentons fiers d'appartenir à cette région. En deux ans, nous avons renforcé nos contacts dans la région. Aujourd'hui, nous sommes heureux de pouvoir confirmer le travail dévoué et l'attachement inébranlable de nos frères asiatiques au relèvement du Timor-Leste, ainsi qu'en ce qui concerne les demandes pour des forces de maintien de la paix et divers personnels spécialisés, faites par les missions successives de l'ONU qui ont été déployées dans notre pays.

Nous avons récemment participé à la réunion ministérielle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui s'est tenue au Brunei, et nous continuerons de participer en tant qu'observateur invité aux différentes initiatives de l'organisation.

En juillet dernier, nous sommes devenus membre à part entière de la Communauté des pays de langue

portugaise, un groupe de pays qui ont une langue, une histoire et une culture communes qui ont contribué à façonner notre identité de résistant. C'est également une famille de nations à laquelle nous sommes unis par des liens affectifs.

Nous nous associons à la préoccupation qu'éprouve le monde en ce qui concerne l'intolérance entre les cultures et les religions, ainsi que le recours systématique à la violence, qui ne peut qu'entraîner haine et malentendus, éloignant davantage les peuples les uns des autres et entravant le dialogue.

Nous sommes, comme le reste du monde, en faveur de la guerre contre le terrorisme. Malgré les exigences énormes de notre processus d'indépendance et le fait que notre pays soit un pays en développement, nous ne faiblirons pas dans notre vigilance et notre détermination d'éliminer l'extrémisme et le radicalisme qui favorisent ou qui contribuent au recours à la terreur contre des innocents. Le Timor-Leste ne sera jamais un sanctuaire pour ceux qui terrorisent des civils innocents, que ce soit au nom d'une religion, d'une idéologie ou autre.

Nous nous associons au reste du monde dans sa détermination à lutter contre la traite d'êtres humains et le trafic d'armes et de stupéfiants. Les réseaux transnationaux qui se consacrent à ces activités repoussantes ont particulièrement touché notre région. Nous ne permettrons pas que notre territoire ou notre zone économique exclusive soient utilisés pour perpétuer les souffrances dues à l'ambition de certains qui se dissimulent derrière les profits tirés de la misère d'un si grand nombre de personnes.

Nous nous associons également au reste du monde dans sa détermination à adopter des politiques globales sur la démocratisation des sociétés, le respect des droits civils et politiques, la nécessité d'une bonne gouvernance, la participation de la société civile et l'adoption de mesures fermes contre la corruption. Nous nous associons au reste du monde dans sa préoccupation face à la misère, à la faim et à la maladie dans les pays en développement, qui touchent plus de la moitié de la population de la planète.

Les pays en développement doivent manifester une ferme détermination à adopter les politiques appropriées de lutte contre la pauvreté. Cependant, il faut également tenir compte d'autres facteurs importants. Nous nous associons à ceux qui appellent les pays riches du Nord à accroître leur contribution à

l'aide publique au développement à hauteur d'au moins 0,7 % de leur produit national brut. Nous nous associons à ceux qui préconisent l'effacement de la dette des pays pauvres en tant que mesure inévitable. Nous nous associons à ceux qui demandent le rééchelonnement de la dette des pays pauvres très endettés, ainsi que l'investissement d'une partie de la dette dans l'éducation et la santé publique. Nous nous associons à ceux qui réclament un plus grand accès aux marchés des pays riches, en levant les barrières commerciales et en facilitant et en simplifiant les règles et les règlements douaniers.

La politique de coopération de l'Union européenne, « tout sauf les armes », est un exemple que les autres pays riches devraient suivre. Mais la politique en matière de subventions agricoles place les pays plus pauvres dans une situation extrêmement désavantageuse et dans une pauvreté persistante. Nous, le pays le plus pauvre de l'Asie, devons à présent relever également le défi intimidant de la mondialisation.

Nous avons adopté une politique de réconciliation entre tous les Timorais, reposant sur la justice. Néanmoins, pour honorer la justice, nos efforts doivent porter sur l'élimination de tous les sentiments de haine et de vengeance, car une réconciliation solide ne sera possible qu'en présence d'une plus grande justice sociale au sein de la société timoraise.

Notre destin est de vivre dans la paix. Cela veut dire que nous devons, dès le départ, jeter les bases d'une société nouvelle où l'harmonie, la tolérance et la solidarité l'emportent dans l'esprit de chaque citoyen. Nous sommes bien conscients que nous ne pouvons servir les intérêts de notre peuple que si nous honorons nos engagements internationaux, en signant les conventions et traités pertinents qui, non seulement garantissent notre souveraineté et nos intérêts, mais respectent également la souveraineté et les intérêts des autres peuples et des autres États, notamment ceux de notre région. Je pense en particulier à la Convention des Nations Unies contre la torture, à la Convention relative aux droits de l'enfant, à la Convention relative au statut des réfugiés et autres conventions relatives au recours à des armes chimiques et nucléaires et à des mines terrestres.

En tant que peuple du premier nouveau pays du millénaire, et compte tenu du processus historique qui a abouti à son indépendance, le peuple mauberais est

attaché au développement économique et social, au renforcement de sa culture et de ses traditions et à la participation active à une politique de dialogue, de coopération et d'amitié avec tous les peuples du monde. Le peuple du Timor-Leste croit fermement en un avenir où la paix régnera. Le peuple du Timor-Leste est convaincu que la paix a un prix. Ce prix est la liberté des gens, la tolérance entre les sociétés de cultures et de croyances différentes et la coopération et l'amitié entre les peuples.

La Journée internationale de la paix, le 21 septembre, est la concrétisation du rêve d'un seul homme, rêve qui a secoué la conscience du monde d'aujourd'hui, alors que l'humanité vit dans l'insécurité. Nous pensons que la paix est l'objectif le plus sacré de l'humanité. Nous demandons à tous les êtres humains – qu'ils viennent des grands centres urbains ou des plantations et des fermes les plus éloignées, des organisations professionnelles et sociales, aux artistes et aux athlètes, aux membres de la société civile et aux milieux d'affaires, aux groupes en conflit, aux politiciens et aux membres des gouvernements – de concentrer ensemble une plus grande énergie sur la nécessité de voir la paix régner dans le monde.

Je tiens à faire la proposition de proclamer une Semaine mondiale de la paix, qui serait observée du 21 au 27 septembre chaque année. Durant cette semaine, des débats, des conférences et des ateliers pourraient être organisés pour parler de la paix dans le monde. La paix ne serait plus une notion théorique, mais plutôt une question incitant à une réflexion approfondie sur des thèmes pertinents tels que la pauvreté, la démocratie, les droits de l'homme et la justice. Ainsi, chacun comprendrait vraiment que la paix authentique ne peut découler que de la paix intérieure de chaque citoyen.

Enfin, je souhaite rendre hommage à mon peuple. La communauté internationale, les responsables politiques et les universitaires parlent souvent de notre pays comme d'une réussite exemplaire de l'ONU. L'engagement de la communauté internationale – à savoir l'ONU et ses organes : l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité – est incontestable. Ce succès collectif est également dû au rôle et à l'engagement des institutions spécialisées de l'ONU, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de la Banque asiatique de développement ainsi qu'aux

centaines de Volontaires des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales internationales, tout particulièrement durant la période des secours d'urgence et humanitaires. Aujourd'hui, je tiens à exprimer notre reconnaissance et notre profonde gratitude pour leurs engagements et leur action continue dans mon pays.

À l'origine de ce succès, il y avait avant tout notre peuple. En refusant de s'engager sur la voie de la violence, même face aux provocations; en exerçant son droit démocratiquement et avec une conscience civique, même si cela signifiait risquer sa propre vie; en se tournant vers l'avenir avec l'espoir d'une liberté certaine, notre peuple a prouvé au monde qu'il était digne de son respect et a ainsi assis sa crédibilité et gagné l'admiration de tous. Nous devons ce succès, auquel tous étaient attachés, au peuple du Timor-Leste.

Le Président (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République démocratique du Timor-Leste de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Kay Rala Xanana Gusmão, Président de la République démocratique du Timor-Leste est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (parle en anglais) : J'informe les États Membres que le drapeau de la République démocratique du Timor-Leste sera hissé au cours d'une cérémonie qui se déroulera en face de l'entrée des délégués immédiatement après la levée de la présente séance.

Point 117 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/57/429)

Le Président (parle en anglais) : S'il n'y a pas de proposition au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas discuter du rapport de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Les positions des délégations concernant la recommandation de la Cinquième Commission ont été clairement exposées en Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes.

Avant de nous prononcer sur la recommandation contenue dans le rapport de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que nous allons procéder à la prise de décisions de la même manière qu'en Cinquième Commission.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 57/4).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec la phase actuelle de son examen du point 117 de l'ordre du jour.

Point 15 de l'ordre du jour

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant procéder à l'élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité pour remplacer les membres dont le mandat expire le 31 décembre 2002.

Les cinq membres non permanents sortants sont les pays suivants : Colombie, Irlande, Maurice, Norvège et Singapour. Ces cinq États ne peuvent être réélus. Leur nom ne doit donc pas figurer sur les bulletins de vote.

Outre les cinq membres permanents, le Conseil de sécurité comprendra en 2003 les États suivants : Bulgarie, Cameroun, Guinée, Mexique et République arabe syrienne. Le nom de ces États ne doit donc pas figurer non plus sur les bulletins de vote.

Sur les cinq membres non permanents qui continueront de siéger au Conseil en 2003, trois membres sont originaires d'Afrique et d'Asie, un membre est un État d'Europe orientale et un membre appartient au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

En conséquence, conformément au paragraphe 3 de la résolution 1991 A (XVIII) de l'Assemblée générale du 17 décembre 1963, les cinq membres non permanents doivent être élus selon la répartition suivante : deux parmi les États d'Afrique et d'Asie, un parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et deux parmi les États d'Europe occidentale et autres États. Les bulletins de vote tiennent compte de cette répartition.

Conformément à la pratique établie, il est entendu que parmi les deux États à élire parmi les États d'Afrique et d'Asie, un membre doit appartenir au Groupe des États d'Afrique et l'autre au Groupe des États d'Asie.

J'informe l'Assemblée que les candidats, dont le nombre ne doit pas dépasser celui des sièges à pourvoir, qui auront recueilli le plus grand nombre de voix et obtenu la majorité des deux tiers des membres présents et votants seront déclarés élus.

En cas de ballottage pour un siège restant à pourvoir, il sera procédé à un tour de scrutin limité aux candidats qui auront recueilli un nombre égal de voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret et il ne sera procédé à aucune présentation de candidature.

S'agissant des candidatures, j'ai été informé par les Présidents des groupes régionaux respectifs des faits suivants.

Pour les deux sièges à pourvoir parmi les États d'Afrique et d'Asie, il y a deux candidats : l'Angola et le Pakistan.

Pour le siège vacant à pourvoir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, il y a un candidat : le Chili.

Pour les deux sièges à pourvoir parmi les États d'Europe occidentale et autres États, il y a deux candidats : l'Allemagne et l'Espagne.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, nous allons procéder maintenant à l'élection au scrutin secret.

Avant d'entamer la procédure de vote, je rappelle aux membres qu'en vertu de l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote.

Nous allons maintenant procéder au vote.

Des bulletins marqués « A », « B » et « C » vont maintenant être distribués. Je demande aux représentants de n'utiliser que ces bulletins de vote.

Je prie les représentants d'inscrire sur les bulletins de vote marqués « A », pour les États d'Afrique et d'Asie, les noms des deux États pour lesquels ils souhaitent voter; d'inscrire sur les bulletins de vote marqués « B », pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes, le nom de l'État pour lequel ils souhaitent voter; et sur les bulletins de vote marqués « C », pour les États d'Europe occidentale et autres États, les noms des deux États pour lesquels ils souhaitent voter.

Tout bulletin de vote qui contiendra davantage de noms pour la région pertinente que le nombre de sièges qui lui sont attribués sera déclaré nul. Les bulletins de vote contenant des noms d'États Membres n'appartenant pas à cette région ne seront pas comptés.

Sur l'invitation du Président, M. Luke Sookocheff (Canada), M. José Sosa (République dominicaine), M. Kai Sauer (Finlande), M. Gebhard Kandanga (Namibie), M. Faisal Al-

Athba (Qatar) et M. Pavlo Orel (Ukraine) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Je vais à présent suspendre la séance pour 30 minutes.

La séance, suspendue à 11 h 40, est reprise à 12 h 25.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Groupe A – États d'Afrique et d'Asie

Nombre de bulletins déposés :	183
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	183
Abstentions :	1
Nombre de votants :	182
Majorité requise des deux tiers :	122
Nombre de voix obtenues :	
Angola	181
Pakistan	172
Inde	1

Groupe B – États d'Amérique latine et des Caraïbes

Nombre de bulletins déposés :	183
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	183
Abstentions :	5
Nombre de votants :	178
Majorité requise des deux tiers :	119
Nombre de voix obtenues :	
Chili	178

Groupe C – États d'Europe occidentale et autres États

Nombre de bulletins déposés :	183
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	183
Abstentions :	0
Nombre de votants :	183
Majorité requise des deux tiers :	122
Nombre de voix obtenues :	
Allemagne	180
Espagne	180

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, les États suivants ont été élus membres non permanents du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans prenant effet le 1er janvier

2003 : Angola, Chili, Allemagne, Pakistan et Espagne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je félicite les États qui viennent d'être élus membres non permanents du Conseil de sécurité.

Je remercie également les scrutateurs de leur concours pendant l'élection.

Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 15 a) de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/INF/57/3, qui contient un programme de

travail provisoire ainsi qu'un calendrier des séances plénières pour la période allant du 27 septembre au 10 décembre 2002 et qui a été distribué dans la Salle.

Je souhaite également rappeler aux membres que la liste des orateurs pour les questions énumérées dans le document A/INF/57/3 est ouverte. De plus, je voudrais annoncer que le Bureau se réunira le vendredi 4 octobre, à 9 h 15, afin d'examiner la demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour de la cinquante-septième session qui figure dans le document A/57/232.

En temps utile, j'informerai l'Assemblée de tout autre ajout ou changement au programme de travail.

La séance est levée à 12 h 30.